

Modalités d'admission

L'admission se fait uniquement sur dossier (avec entretien éventuel).
Le candidat devra justifier d'une formation de 1^{er} cycle dans les domaines de la construction, du génie civil, du génie urbain, de l'architecture et de l'aménagement (BTS, DUT...) ou d'un cycle L1/L2 ayant validé 120 ECTS.

Les candidats en formation continue peuvent éventuellement valider une partie des unités d'enseignement en fonction de leur expérience. Ils doivent déposer un dossier de candidature spécifique.



Contacts

UPEM

Aminata Sabara Gaye
Responsable administrative
Tél. 01 60 95 77 60
aminata.sabara@univ-mlv.fr

EIVP

Sadia Mameri
Coordinatrice pédagogique
Tél. 01 76 21 58 97
sadia.mameri@eivp-paris.fr

Licence professionnelle

Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace

architecture ● aménagement urbain ● génie urbain

Présentation

La licence professionnelle « assistant à chef de projet en aménagement de l'espace » couvre les domaines de l'architecture, de l'aménagement urbain et du génie urbain.

Une formation en partenariat

Visant un savoir partagé, cette formation associe plusieurs établissements d'enseignement supérieurs :

- ▶ L'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (département génie urbain)
- ▶ L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
- ▶ L'École nationale supérieure d'architecture de la ville & des territoires
- ▶ L'École des ingénieurs de la ville de Paris

Une formation originale

Les étudiants reçoivent une formation transdisciplinaire et multisectorielle afin de répondre aux besoins de co-conception du projet.

Et ce, qu'il s'agisse des agences d'architecture, d'urbanisme et globalement de l'ensemble des structures où se réalisent les projets d'aménagement architecturaux et urbains (bureaux d'études, sociétés de construction, services techniques des collectivités territoriales, des grandes structures d'ingénierie urbaine, etc.).

Objectifs et insertion professionnelle

Les étudiants reçoivent une formation transdisciplinaire correspondant à l'évolution des besoins des agences d'architecture, d'urbanisme et globalement de l'ensemble des structures où se réalisent les projets d'aménagement architecturaux et urbains (bureaux d'études, sociétés de construction, services techniques des collectivités territoriales, des grandes structures d'ingénierie urbaine, etc.). Le bon déroulement d'un projet nécessite un suivi rigoureux des aspects techniques, administratifs, juridiques et financiers où la transversalité des compétences est nécessaire.

Contenu

- Connaissance du milieu professionnel
- Culture de l'architecture et de l'urbain
- Projet durable et dimension environnementale
- Communication et management
- Outils et techniques de représentation
- Aménagement et urbanisme
- Construction : gestion technique, administrative, juridique et financière
- Projet tutoré

Stage

Les étudiants effectuent un stage en entreprise de 12 semaines de mai à juillet. Cette expérience professionnelle les conduira à la rédaction d'un rapport de stage donnant lieu à une soutenance.

Compétences acquises

Cette formation apporte aux étudiants des compétences et des savoir-faire permettant d'assister et de seconder l'architecte, l'urbaniste et l'ingénieur dans la conception et le suivi opérationnel des projets.

- **Maîtriser le process du projet à toutes ses étapes, à en coordonner les activités consubstantielles**
- **Travailler en liaison avec les professionnels de la construction et de l'aménagement urbain**
- **Émettre un point de vue fondé sur le plan technique et savoir proposer des solutions techniques ou économiques**
- **Participer au contrôle de la conformité du projet à la réglementation en vigueur**
- **Animer une réunion, rendre compte, rédiger un rapport**